

René CHAUFFOUR

**Ma contribution
à la connaissance et à la compréhension
de l'histoire contemporaine de
LAGRAULIERE
1870-1990**

(Témoignage)

AVANT-PROPOS

Après la parution, début 1997, d'une monographie de LAGRAULIERE, de nombreux amis, choqués de ce qu'ils venaient de lire, sont venus me trouver pour me demander d'écrire à mon tour, sur la contemporaine de l'histoire de notre commune.

A les entendre, nul n'était mieux placé que moi pour faire de cette période (1870-1990) une relation plus conforme à la vérité historique, non pas quant aux faits qui sont rapportés dans la monographie, mais plutôt sur leurs motivations profondes, leur explication sociologique et humaine à la fois, de façon à en faciliter la compréhension et la justification.

Mes diverses activités professionnelles, mon implication dans la vie associative, mes responsabilités électives, m'avaient permis, selon eux, d'avoir un contact étroit et permanent avec toutes les composantes de la population et cela pendant quarante ans.

Arrivé dans la commune en 1953, j'avais pu côtoyer les témoins et les acteurs de la vie communale de la première moitié du siècle. Depuis 1953, j'en étais devenu à mon tour le témoin direct et l'un des acteurs principaux. Au surplus, l'origine grauléroise de ma famille, côté paternel, me donnait l'avantage d'y compter une nombreuse parenté dans la vie locale.

L'insistance de ces amis et l'importance de leurs arguments ont fini par venir à bout de mes réticences et à me décider à sortir de la tente où je me suis réfugié depuis quelques années.

J'ai donc décidé de rédiger ce que j'appellerai : MA CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE ET A LA COMPREHENSION DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LAGRAULIERE.

Ce faisant, ma démarche est bien différente de celle de l'auteur de la monographie parue en 1997. Certes, les documents écrits permettent de connaître les faits et les événements dans leur chronologie, mais ils n'en donnent pas toujours les motivations politiques ou sociologiques. Les délibérations du Conseil municipal ne suffisent pas pour relater ou expliquer la vie locale. De même, les rapports de gendarmerie ou les bulletins des Renseignements Généraux, pas plus que les articles de presse, sous Vichy, ne peuvent rendre compte, valablement, de la réalité de la Résistance.

S'appuyer uniquement sur de tels documents serait tendancieux et provocateur. Cela dit, je crois aussi que, pour raconter l'histoire locale, il est indispensable de se référer aux événements nationaux. L'histoire locale n'est souvent que le reflet, la projection dans le pays, des décisions prises à Paris ou des mouvements qui secouent ou animent la vie d'une Nation.

Tel est l'état d'esprit qui m'habite au moment d'entamer cette étude. N'attendez pas de moi des jugements, des accusations, des anathèmes. Je ne veux pas faire dans le manichéisme que n'a pu éviter, je crois, l'auteur de la monographie précitée.

Expliquer, faire comprendre les raisons, les positions, les réactions des uns et des autres, telle est mon intention, sans entrer dans le détail, sans trop personnaliser, en évitant de sombrer dans l'événementiel ou dans la stricte chronologie.

LA III^{ème} REPUBLIQUE SE MET EN PLACE

Le 2 septembre 1870, l'armée impériale capitule à Sedan ; Napoléon III est fait prisonnier. Dès l'annonce de la nouvelle à Paris, l'Empire est renversé et la République est programmée. Un gouvernement provisoire est mis en place et Thiers assume la Présidence de la République.

La poursuite de la guerre, contre les Prussiens, est décidée. Cependant, malgré la bravoure de nos armées, rapidement reconstituées, on ne peut éviter le siège, puis la capitulation de Paris.

Il faudra bientôt se résoudre à demander la Paix. La France doit abandonner l'Alsace et la Lorraine. Le gouvernement se heurte bientôt à la révolte des Parisiens, qui proclament « la Commune ». Ce mouvement sera très durement réprimé.

Mais, pendant ce temps, certains s'activent, les uns pour rétablir l'Empire, les autres pour restaurer la Monarchie. L'Assemblée Nationale, chargée de rédiger la nouvelle constitution, est majoritairement royaliste. Mais les monarchistes sont divisés. Par contre, les Républicains sont très actifs ; ils redoublent d'efforts pour asseoir définitivement la 3^{ème} République.

En 1875, c'est à une voix de majorité seulement que celle-ci est entérinée (amendement Wallon). La nouvelle constitution déclare que la France est une République. Mac Mahon a succédé à Thiers, décédé en 1873, à la tête de l'Etat. Royaliste, il va tout faire pour remettre en cause le nouveau régime. Il dissout l'Assemblée. Mais il est désavoué par les électeurs. Il devra « se soumettre ou se démettre ». En janvier 1879, il finit par se « démettre ». La République l'emporte définitivement. Mais tout est à construire. L'esprit républicain est à créer et à répandre dans le pays.

La France n'avait jamais connu la République, même si on en était à la 3^{ème} du nom. Les deux premières n'avaient eu qu'une existence éphémère.

L'un des fondements de la République est la neutralité religieuse. L'Etat ne doit reconnaître ni privilégier aucune confession, n'en rétribuer ou subventionner aucune. Il doit, par contre, permettre, garantir et assurer le libre exercice des cultes.

Depuis des siècles, l'Eglise catholique est la religion officielle de la royauté en France ; elle est un des piliers de la Monarchie qui s'investit à son tour dans les affaires religieuses.

Depuis Charlemagne, empereur chrétien d'occident qui lutte contre les païens-saxons-lombards-sarrasins jusqu'aux guerres de Religion et à la chasse aux Camisards, en passant par les Croisades, la Monarchie et l'Eglise ont fait cause commune.

Le sacre des Rois et Empereurs, depuis le baptême de Clovis jusqu'à Napoléon 1^{er}, en passant par Charles VII, en témoigne. La France est la fille aînée de l'Eglise. C'est assez dire que l'avènement de la République va bouleverser des siècles d'histoire et traditions.

Les trente premières années vont être un long et patient combat pour instaurer la laïcité de l'Etat car, naturellement, l'Eglise défendra âprement, pied à pied, ses prérogatives séculaires.

Car l'Eglise est puissante, très puissante. Un réseau serré d'Ordres divers et de Congrégations quadrille le pays. Leurs ressources sont, parfois, considérables. L'Eglise a pris en main des secteurs entiers de la vie publique. Elle a le quasi-monopole de l'Enseignement ; elle s'est en outre investie dans d'autres secteurs : la santé, la Justice, l'Action Sociale, etc... . Un grand nombre de Congrégations gèrent les hospices, les hôpitaux, les orphelinats, les maisons de redressement, les centres de bienfaisance...

Il est juste de dire que les religieuses qui s'occupent de toutes ces tâches font preuve d'un dévouement, d'une abnégation admirables, ce qui leur vaut la sympathie agissante des populations.

On comprendra aisément que la laïcisation ne fut pas chose facile.

Un camp clérical s'est formé qui veut faire échec au projet gouvernemental. Il se répercutera, s'organisera jusque dans les plus petites communes, là où le prêtre, proche des gens, se révèle comme l'élément essentiel de la résistance, appuyé il est vrai, par les hobereaux, nobliaux et autres notables locaux qui ont la nostalgie de la Royauté ou de l'Empire.

Naturellement, face à ceux-là, se crée un Front Républicain, anticlérical, qui se donne pour tâche à faire triompher l'esprit laïc, l'esprit républicain.

A Paris, au début, Gambetta est le prestigieux animateur des forces républicaines. Il a tout de suite compris où se situe le danger. « Le cléricalisme voilà l'ennemi » lance-t-il !

D'aucuns, chez les adversaires, n'hésitent pas, alors, pour battre le rappel des hésitants, à affirmer que les républicains veulent chasser les curés, détruire la religion, fermer les églises, déchristianiser le pays.

Mais, petit à petit, l'esprit républicain se développe, se répand jusqu'au plus profond des campagnes, là où l'influence des prêtres est pourtant la plus directe.

Trois séries de lois seront votées, pour assoir définitivement la République :

1 – Les lois Jules Ferry, de 1881 à 1886, qui organisent un enseignement public, gratuit, laïc et obligatoire.

2 – En 1901, sont votées des lois réglementant les Ordres et Congrégations qui seront désormais soumis à déclaration et dont les ressources seront contrôlées.

3 – En 1905, interviennent enfin les lois dites de Séparation des Eglises et de l'Etat, qui mettent un terme à une situation hybride, en séparant définitivement le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. L'Etat cesse de rétribuer les ecclésiastiques. Les biens de l'Eglise sont cédés aux communes qui en auront la charge et l'entretien.

La résistance des cléricaux a été très vive, surtout dans les communes où, comme à Lagraulière, la municipalité était entre les mains de républicains convaincus.

Il faut dire, à ce sujet, que depuis 1875 les choses ont bien changé. Les maires ne sont plus nommés par le Pouvoir central, hors des Conseils municipaux élus. Depuis 1875, en effet, le Maire est élu comme les Conseillers. Ceux-ci élisent le maire, ensuite, en leur propre sein.

Pendant trois quarts de siècle, à Lagraulière, quelques familles ont régné sur les destinées de la commune : petite noblesse authentique ou d'empire, notables ou propriétaires terriens. A tour de rôle, en fonction des fluctuations politiques – Empire – Monarchie légitimiste ou orléaniste – ces familles se sont succédées, si l'on excepte le très court intermède de la II^{ème} République (1848-1852).

C'est ainsi que, dès 1876, le maire et la municipalité de Lagraulière durent faire face aux cléricaux qui comptaient dans leurs rangs les familles précitées. Parfois, c'est du prêtre ou de son vicaire que venait l'opposition ou la provocation. A Lagraulière comme ailleurs.

Il est trop facile de parler de luttes antireligieuses. La République n'a jamais envisagé de détruire quelque religion que ce soit, bien au contraire. Il s'agissait tout simplement de dégager l'Etat de l'emprise de l'Eglise, mais aussi de libérer celle-ci de la tutelle de l'Etat. Chacun son domaine, c'est tout. C'est ce qu'on appelle la laïcité. A ce sujet, je suis heureux, personnelle-

ment, que dans son message à la Nation, le 1^{er} janvier 1998, le Chef de l'Etat – dont on sait que je ne suis pas un admirateur – ait repris explicitement ce terme de Laïcité. Que de chemin parcouru depuis les temps héroïques de la Construction de la République. Je ferme cette parenthèse et j'en reviens à la période fin et début de siècle. Les escarmouches entre la municipalité et les cléricaux se succèdent. C'est d'abord au sujet de l'Ecole de Filles, tenue par des Religieuses et qui, sevrée de l'Aide Municipale, ferme ses portes en 1901. C'est aussi la mauvaise querelle avec le vicaire au sujet du 14 juillet, ce jour maudit par l'Eglise depuis qu'il a été promu au rang de Fête Nationale par la République. La querelle prend une vilaine tournure quand le Conseil Municipal demande à l'Evêché le remplacement du Vicaire. N'obtenant pas satisfaction, il supprime la contribution communale dans la rétribution de celui-ci.

Ces escarmouches durèrent jusqu'en 1914. La guerre, en effet, estompa les antagonismes, fort heureusement. Ceux-ci, cependant, n'étaient pas éteints, un rien pouvait les relancer.

Depuis 1905, le prêtre est devenu le locataire de la commune, propriétaire du presbytère. C'est une immense bâtisse qui a servi de toit aux prêtres et aux vicaires successifs, ainsi qu'à leur famille éventuellement (parents).

Il fallut donc établir le premier bail et fixer les obligations du bailleur et du preneur, ainsi que le montant du loyer. Les discussions furent longues et difficiles. Mais, chacun y mettant du sien, on parvint à un accord satisfaisant pour tous.

L'AFFAIRE DU PRESBYTERE

Mais cet accord était remis en cause à chaque renouvellement du bail, d'autant plus qu'à mesure que le temps passait, la vétusté du bâtiment s'aggravait. D'importantes réparations s'avérèrent nécessaires, la sécurité même étant en cause.

Cependant, les ressources communales, à cette époque, étaient particulièrement faibles. On dut envisager un rajustement substantiel du loyer, lequel, il faut bien le dire, n'avait rien de prohibitif.

Et ce fut, à nouveau, l'affrontement. Le différent n'était au départ qu'un banal litige entre propriétaire et locataire, même s'il avait atteint un certain degré de gravité. Le changement de prêtre, fin 1930, allait modifier de fond en comble les données du problème. Très vite, le brûlot se transforma en incendie. Les arguments du début du siècle réapparaissent : on veut chasser le prêtre, on veut détruire la religion. C'était prêter de bien grands et noirs desseins à ceux qui avaient la charge de la commune.

La confusion devint extrême. De part et d'autre, on faisait feu de tout bois. Le blocage était total. C'est alors que fut lancée l'idée de vendre le presbytère. Au début, ni les uns, ni les autres n'auraient accepté une telle éventualité, mais la situation était si tendue que cette idée germa très vite et prit racine. Il fallut cependant encore de longs mois pour qu'elle se concrétise. Cette décision n'était sans doute pas la bonne solution, mais elle eut l'avantage de mettre un terme, non pas aux ressentiments mais aux invectives.

Le presbytère fut acquis par le chef de l'opposition municipale en novembre 1932. On ne parlait pas à l'époque de délit d'ingérence ou d'abus de biens sociaux. Toujours est-il que le maire et les conseillers se retirèrent ainsi une belle épine du pied et que la commune fit l'économie de réparations onéreuses.

Le locataire changea ainsi de propriétaire avec une évidente satisfaction et cette affaire ne tarda pas à s'estomper.

Pour la petite histoire, cependant, il est piquant de savoir que, 40 ans plus tard, les descendants de l'acquéreur eurent maille à partir avec leur locataire, pour des motifs locatifs similaires. Le litige dut atteindre une certaine intensité puisque les propriétaires décidèrent d'aller faire leurs dévotions dominicales à Seilhac. Ironie du sort ! Cependant personne ne s'avisait de penser et encore moins de dire qu'on voulait chasser le curé ou détruire la religion, la piété de la famille ne faisant aucun doute.

Je dis cela sans animosité aucune à l'égard de cette famille avec laquelle j'ai toujours entretenu d'excellentes relations. Puisque je suis en veine de confidences, je vais faire une révélation qui en surprendra plus d'un. Lorsque le prêtre mourut en 1979, et comme je ne voyais pas arriver de remplaçant, j'écrivis à Monseigneur l'Evêque. Il me fut poliment répondu que la pénurie de prêtres ne permettait pas de satisfaire à ma demande. J'en fus très déçu.

Ainsi l'affaire du presbytère était close, mais la paix allait être de courte durée. Dès août 1933, une nouvelle « affaire », encore plus virulente, allait éclater.

LA CROIX DE LA DISCORDE

En août 1933, un conseiller demanda que soit abattu le tilleul près de l'église. C'était un arbre souffreteux ; il n'avait ni la prestance, ni l'ampleur de l'autre tilleul qui se dressait près de la grand 'place. La raison invoquée était que cet arbre gênait la circulation et le stationnement, surtout les jours de foire ou de fête. Celles-ci, en effet, avaient pris une extension considérable, à la grande satisfaction du commerce local.

Un autre conseiller fit alors remarquer, sans la moindre arrière-pensée, que la Croix de la Place posait le même problème. O sacrilège ! L'opposition se dressa : il n'était pas question de toucher à cette croix, pas plus d'ailleurs qu'au tilleul. La question n'étant pas à l'ordre du jour, elle fut éludée, mais pas pour longtemps. Les milieux commerçants, informés, se montrèrent très intéressés ; ils n'hésitèrent pas à se déclarer favorables au déplacement de la Croix et à l'abattage de l'arbre. Aussi, du côté de l'opposition et du curé, concerné, une évolution se fit jour, malgré des réticences certaines. On en vint donc à la formule : déplacer, sans doute, mais où reconstruire la Croix ?

Déplacer une croix, n'a, en soi, rien de sacrilège. D'ailleurs, cette croix même provenait de l'ancien cimetière aux abords de l'église, dans lequel elle avait été érigée. En 1862, le Conseil Municipal, avec l'accord du prêtre, sans doute, l'avait transférée où elle se trouvait à présent, au milieu de la grand 'place, laquelle n'était d'ailleurs pas aussi vaste qu'aujourd'hui et loin s'en faut.

Le déplacement d'une croix ou d'un monument est intervenu dans de nombreuses communes. L'aménagement des bourgs nécessite souvent d'y avoir recours. Il y a quelques années seulement, Seilhac a déplacé son Monuments aux Morts. Lorsque j'étais écolier, à Uzerche, un immense calvaire se dressait sur la place de la Lunade, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui un belvédère. Cette croix dominait la ville, elle était visible de fort loin. Elle était étayée par des arcs-boutants en acier qui ont servi de toboggan à des générations d'écoliers. Aujourd'hui, vous apercevez cette croix adossée à la muraille de l'église Saint-Pierre, face à la rampe d'accès qui conduit à cette même place de la Lunade.

Le déplacement de la Croix, à Lagraulière, n'aurait donc dû soulever aucun problème majeur. Certes, il convenait de trouver un site où elle ne gênerait personne et qui fût digne de ce qu'elle représentait. Entre gens raisonnables, en laissant de côté les passions, une solution se servait vite imposée.

Hélas, les rancœurs de « L'affaire du Presbytère » et celles, aussi, de l'autre « affaire » concernant le Monuments aux Morts, se réveillent et c'en est fait de la sérénité. D'entrée, on prend des positions extrêmes, on provoque l'adversaire :

- l'entrée de la cour d'école, contre le mur de la maison Boiserie, propose l'opposition.
- pourquoi pas au milieu de la cour ! ironise le Maire
- dans le cimetière, avance un représentant de la majorité. Cette croix n'était-elle pas, à l'origine, une croix de cimetière ?
- pourquoi pas dans la Forêt de Blanchefort ! ricane un opposant.

Pendant des mois, on va ainsi se renvoyer la balle, sans aucun esprit constructif de part et d'autre, se rejetant même aujourd'hui ce qu'on avait proposé la veille.

L'exaspération du maire est si grande, devant ce refus de parvenir à un accord, devant ce blocage, qu'il fait voter, le 28 juillet 1935, une délibération décidant la démolition de la Croix. Quelques jours plus tard, la croix est abattue.

L'idée du maire avait été de mettre tous les antagonistes devant le fait accompli, afin de les contraindre à s'entendre sur le choix d'un emplacement convenable pour tous.

Lors d'une de nos premières rencontres, en 1953, il a convenu, devant moi, qu'il avait commis une erreur. En effet, au lieu d'arranger les choses, cela ne fit qu'envenimer, les aggraver.

Le Tribunal fut saisi, par le prêtre, de « ce coup de force » du maire.

On tenta alors de renouer le dialogue avec le curé et son entourage, mais en vain. Le Préfet, lui-même, fit une suggestion : reconstruire la Croix, sous le gros tilleul, face à l'église. Cette proposition judicieuse avait déjà été envisagée ; elle sembla, un moment, intéresser les protagonistes, mais des retournements d'attitude incessants la firent échouer. Il semble que dans chaque camp, on préférait attendre la décision du tribunal, chacun espérant qu'elle lui serait favorable.

Cette décision intervint le 1^{er} avril 1938. Le Conseil d'Etat annulait la délibération du 28 juillet 1935. Ce fut la liesse du côté du prêtre. L'opposition, éliminée du Conseil depuis les élections de 1935, reprit des couleurs.

Le maire tenta alors de relancer la négociation, le Préfet réitéra sa suggestion car une demande d'astreinte financière venait d'être introduite par le prêtre et son noyau dur de fidèles. En vain, le blocage resta total. Les ressentiments étaient les plus forts.

Pendant ce temps, les événements se précipitaient en Europe. La guerre survient. Le Conseil Municipal est suspendu. Une délégation spéciale est nommée pour le remplacer. Naturellement elle se compose uniquement d'opposants, certains battus aux élections de 1935.

En 1940, les membres de cette délégation, dûment saisis du problème de la reconstruction de la Croix, pensent qu'il serait sage d'en ajourner la solution et d'attendre des jours meilleurs. Nous sommes, en effet, en pleine débâcle. Mais, leur fait-on remarquer, il y a l'astreinte financière qui continue de courir inexorablement. C'est un argument de poids. On s'en remet donc au prêtre pour le choix de l'emplacement mais aussi pour l'emploi des indemnités dues par la commune.

On s'attend à ce que le choix du site porte sur celui proposé par le Préfet et qui semble avoir la faveur du plus grand nombre, ou bien à proximité de l'église.

La surprise est grande : la Croix sera reconstruite devant l'entrée de l'Ecole des Garçons. Beaucoup de gens voient dans ce choix une prise de revanche et le ressentent comme un défi. Cette impression sera encore renforcée lorsque, l'édification terminée, on pourra lire, sur le socle, cette inscription :

O-CRUX-AVE
1940

Cette date est hautement symbolique.

Naturellement, l'époque ne se prête pas aux récriminations, encore moins aux protestations : l'Etat Français est bien installé. Et, surtout d'autres problèmes, autrement graves, se posent à tous.

Le Conseil d'Etat, cependant, n'avait fait qu'annuler la délibération de 1935. Implicitement, cela signifiait que la Croix devait être rétablie où elle se trouvait auparavant. Peu importe d'ailleurs, puisque la délégation spéciale avait accepté la nouvelle implantation.

La victoire du prêtre fut totale lorsque cette même autorité locale entérina ses propositions pour l'emploi des indemnités dues par la Commune.

Je n'ai pas connu ce prêtre mais, lors de mon arrivée à Lagraulière en 1953, on parlait encore beaucoup de lui. Si adversaires et partisans lui reconnaissaient une grande combativité, les uns et les autres s'accordaient à regretter son manque de diplomatie. Bien que trop tardivement, ses mérites furent reconnus et, fort opportunément, l'Evêché le nomma, comme c'est l'usage, en avancement à Neuvic, quelques mois après la Libération.

Personnellement, je pense que ce prêtre était animé des meilleures intentions, qu'il avait la volonté d'exercer son sacerdoce avec le maximum d'efficacité. Je crois cependant, qu'emporté par son désir de bien faire et par sa fougue naturelle, il a dû manquer de patience, de psychologie et peut-être même parfois de charité chrétienne. Pourtant, il aurait dû connaître l'adage ; « douceur et longueur de temps font plus que violence et que rage ».

Il s'est, en outre, laissé prendre au jeu de l'opposition cléricale qui l'a investi, dès son arrivée, et l'a nécessairement intégré. Avec cette opposition, il a été conduit à traiter en ennemis ceux qui n'étaient que de simples adversaires politiques. On a fait d'eux des antéchrists. C'était leur donner une envergure, une stature dont ils étaient, évidemment, bien éloignés.

Je veux bien croire, ainsi que l'affirme l'auteur de la monographie communale que la ferveur religieuse était, à Lagraulière, un peu au-dessous de la moyenne et aussi, par voie de conséquence, la pratique religieuse. Mais la guérilla incessante et pernicieuse qui fut menée ne fit qu'accentuer cette tiédeur relative de la population. Excédées par ce harcèlement, de nombreuses familles en vinrent à quitter le giron de l'Eglise. On vit apparaître les premiers enterrements civils dont le nombre allait croître rapidement.

Ce phénomène perdure encore à Lagraulière. Au surplus, dans de nombreuses familles, on ne fait plus baptiser les enfants. Le mariage religieux n'est plus général. Il est vrai, aussi, que cette tendance vers l'abandon des traditions religieuses a gagné l'ensemble du territoire national, y compris les régions réputées pour leur dévotion. Il faut donc relativiser le problème, en ce qui concerne notre commune. Lagraulière a été, disons, un peu plus précoce que d'autres dans ce processus de recul de la pratique religieuse. Mais rien n'est définitif. Depuis une vingtaine d'années, il y a, à Lagraulière, un afflux important de population venue de toutes les régions de France. Un brassage profond s'opère et le renouvellement de la souche familiale s'accomplit rapidement. Il est donc probable que, dans le domaine religieux, Lagraulière s'alignera peu à peu sur l'ensemble des communes de la contrée.

Les obsèques civiles constituent encore de 25 à 30% des enterrements. Je me souviens d'une année où ce taux dépassa 50%.

De 1954 à 1989, comme secrétaire de mairie, ou comme maire, j'ai dû rédiger plus de 200 allocutions à prononcer sur la tombe de ceux qui se faisaient enterrer civilement. Je dois dire, qu'à la longue, j'étais devenu prisonnier des formules, que je n'arrivais plus à me renouveler, d'autant que les existences vécues par les disparus, sauf exception, étaient semblables, comme coulées dans un seul et même moule. Dois-je avouer que cette obligation légitime était devenue pour moi une véritable corvée, et que lorsque, en 1989, je mis fin à mon activité publique, j'éprouvai tout de suite un sentiment de délivrance à la pensée que c'en était terminé de ces rédactions fastidieuses.

J'ai pensé que cette digression n'était pas inutile. J'en reviens à la Libération.

« L'affaire » de la Croix était donc close.

Depuis, la hache de guerre a été enterrée entre croyants et incroyants, entre maire et curé.

Il avait fallu 75 ans et deux guerres pour que s'imposât le bon sens et que triomphât l'esprit républicain.

Aujourd'hui, ces deux « affaires » sont presque ignorées de la plupart des Grauliérois. Seuls quelques anciens ont des réminiscences bien estompées sur cette époque révolue.

Pour avoir côtoyé les témoins et les acteurs de la vie communale de cette période, j'ai acquis la conviction qu'il faut se garder de tout manichéisme dans la narration de ces faits. Je regrette simplement que ce ne soit pas vraiment le cas dans certains chapitres de la monographie de Lagraulière qui comporte, par ailleurs, d'excellentes choses.

Mais mon récit n'est pas terminé. Il me reste à aborder les sujets les plus importants, celui de la construction du Monument aux Morts et celui de la Résistance notamment.

LA TRES LONGUE HISTOIRE D'UN MONUMENT AUX MORTS

1 – D'une guerre à l'autre

11 novembre 1918 ! Après quatre ans de durs combats c'est l'Armistice. Pour tous, c'est un immense soulagement, pour ceux du front, mais aussi pour ceux de l'arrière, pour les soldats et la population.

Un flot de sentiments envahit les cœurs. Sentiment de délivrance et d'espoir d'abord car les portes de la vie s'ouvrent enfin. Sentiment de tristesse à la pensée de tous ceux qui ne reviendront pas. Sentiment de colère et de révolte aussi devant les destructions, les ruines et la misère.

En quelques mois, les soldats, les prisonniers sont démobilisés et rentrent à la maison. Le calme revient petit à petit dans les cœurs et dans les esprits. Chacun se remet au travail. Il y a tant à faire dans nos campagnes et on manque de tout, de bras surtout. Un million et demi d'hommes, d'hommes jeunes, manquent à l'appel, auxquels il faut ajouter des milliers d'autres qui, blessés, mutilés, malades, disparaissent encore des « suites de la guerre », selon l'expression consacrée. Les vieux reprennent le collier : il faut bien aider les veuves et les orphelins.

La vie publique aussi a repris. La Chambre des Députés, dite « bleu horizon » est installée au Palais Bourbon. Deschanel, puis Millerand, sont élus à la Présidence de la République, au détriment, peut-on dire, de Clémenceau, le « Père de la Victoire ». C'est le triomphe des bien-pensants et des nationalistes béats.

Les élections municipales, aussi, ont lieu. A Lagraulière, c'est la liste de Guillaume Brousse qui l'a emporté, majoritairement. Seuls, 3 ou 4 opposants ont été élus. Le Conseil Municipal compte dans ses rangs de nombreux Anciens Combattants, G. Brousse en tête.

Immédiatement, pour toutes les municipalités de France, un problème se pose : comment honorer ceux qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille, comment perpétuer leur souvenir ? C'est la première fois dans l'histoire, dans l'histoire de notre pays que ce sujet est réellement abordé. Il faut bien le dire, jamais on n'avait eu à déplorer une telle hécatombe. Pas une commune de France n'est épargnée. Les communes rurales ont payé le plus lourd tribut, les paysans constituant le gros des troupes de l'infanterie.

Dans le passé, depuis l'Antiquité, on se bornait à fêter le retour des soldats victorieux, on leur érigeait même des arcs de triomphe, sans doute pour mieux les préparer à de nouveaux et glorieux combats. Quant aux morts, ils rejoignaient bien vite, les oubliettes de l'Histoire, les soldats des batailles perdues. Me reviennent en mémoire les vers du Poète :

« Mourir pour la Patrie est un sort digne d'envie,
Mourir pour la Patrie est le sort le plus beau. »

Je ne suis pas sûr qu'il n'y faille une condition : la Victoire.

Dans nos villes, de nombreuses rues, de nombreuses places, de nombreux ponts portent le nom des victoires prestigieuses ou celui des glorieux généraux qui les ont remportées. Austerlitz est ainsi honorée, pas Waterloo. Il y a des avenues Foch mais d'avenues Bazaine. A se demander, parfois, pour qui sont morts nos soldats de 1870-71. Pour la France... ou pour le roi de Prusse ?

Mais laissons là ces considérations hasardeuses.

Donc, pour la première fois, on s'interroge. Comment répondre à ce devoir de mémoire ?

La solution s'impose vite : il faut construire un Monument aux Morts. C'est l'avis de tous les conseils municipaux de France, même dans les plus petites communes où se pose parfois le problème de financement. Ce problème sera vite résolu : on fera appel, s'il le faut, à la souscription publique mais on aura son monument. Les premières stèles ne tardent pas à s'élever, elles sont inaugurées en grande pompe.

A Lagraulière, cependant, quelque chose achoppe dès le début : quelle inscription fera-t-on figurer sur le monument ? Le Conseil se divise à ce sujet. Les Anciens Combattants, consultés, se divisent aussi.

Il y a, d'un côté, ceux qui sont sous l'influence de l'Association Républicaine des Anciens Combattants (A.R.A.C.) créée, dès 1917, par Henri Barbusse, l'auteur immortel de l'ouvrage « Le feu ». Ils pensent que les gouvernements en prennent un peu trop à leur aise avec les hommes, cette « chair à canon ». Ils sont revenus du front, meurtris, aigris, portant au fond du cœur la haine de la guerre. Celle qu'on vient de subir doit être la dernière, la « der des ders ». Il faut que soit banni à jamais, dans les rapports entre Etats, le recours à la force. Cette exigence semble, d'ailleurs s'être emparée des esprits des hommes d'Etat qui viennent de mettre sur pied la « Société des Nations » (S.D.N.) pour tenter de régler pacifiquement les litiges entre nations.

De l'autre côté, il y a les Anciens Combattants groupés au sein de l'« Union Nationale des Combattants » (UNC). Ils ne sont, certes, pas contre l'organisation de la Paix dans le Monde, mais cela n'est pas leur affaire, elle est celle de nos gouvernants et nous devons leur faire confiance. Pour l'instant, il convient de rendre hommage à nos disparus et c'est tout. C'est aussi l'avis de la Chambre « Bleu Horizon » où siège, d'ailleurs, un graulérois, René Lafarge, député de la circonscription de Tulle-Nord (1919-1928). La France est sortie victorieuse de cette guerre ; nos soldats, morts ou rescapés, sont des Héros. Nous devons leur vouer une reconnaissance éternelle, en premier lieu à ceux qui sont tombés glorieusement pour la Patrie. Tel est leur raisonnement. Toute autre considération est superflue.

Je ne peux, cependant, m'empêcher, et je m'en excuse, de vous soumettre quelques réflexions.

Et si, par malheur, nous avons perdu la guerre, nos morts ne seraient-ils pas morts pour la France ? Ne seraient-ils pas des héros tombés au champ d'honneur. Par ailleurs, nos combattants des troupes coloniales (algériens - marocains - tunisiens - sénégalais - camerounais, etc. ...) sont assurément morts pour la France. Mais peut-on, pour autant, affirmer qu'ils sont morts pour la Patrie ? De même, je pense à tous les français qui ont péri dans des guerres de conquête, les guerres coloniales notamment. Aucun doute, ils sont morts pour la France mais, je m'interroge, sont-ils vraiment morts pour la Patrie qui n'était nullement menacée ?

On pourrait épiloguer longtemps sur le sujet sans trouver réellement de réponse satisfaisante. Je préfère fermer la parenthèse.

Tout au long des années 20, les affrontements verbaux s'amplifièrent, s'éternisèrent. Le maire ne pouvant rapprocher les points de vue, ajournait sans cesse le projet, espérant que le temps apaiserait les esprits et accorderait les antagonistes.

Il serait bon, je crois, et instructif, de faire une étude exhaustive des Monuments aux Morts de France afin de dégager la symbolique qui a prévalu dans la réalisation de chacun.

Dans nos petites communes rurales, le Monument est généralement constitué d'une stèle de granit, à base carrée, allant en s'amenuisant du bas vers le haut. Cette stèle repose sur un piédestal élargi. Les noms des morts sont inscrits sur une ou plusieurs des quatre faces, ce qui

oblige à faire le tour si on veut lire la liste entièrement. En outre, une ou plusieurs inscriptions figurent sur le devant de la stèle. Le texte n'en est pas très varié. Cela va du simple « Aux morts pour la France » au plus ampoulé « A nos morts glorieusement tombés au champ d'honneur ». L'inscription « Reconnaissance éternelle » est fréquente, sans oublier le mot Patrie.

Les communes plus importantes ou plus riches, ont ajouté d'autres éléments, hautement symboliques :

- Un coq en bronze, symbole de la France éternelle mais aussi de victoire
- un poilu, en bronze également, dans une position statique évoquant une sentinelle vigilante, gardienne de la Patrie
- un poilu en action, brandissant un fusil et se précipitant vers l'ennemi, symbole de la bravoure du soldat français, qualifié, dès cette époque, de meilleur soldat du monde, juste devant le soldat allemand, ce qui valorise encore notre victoire
- un entourage, souvent constitué de quatre douilles d'obus reliées par des chaînes en fer forgé
- une croix de guerre ou une palme gravée ou sculptée dans la pierre orne très souvent nos monuments, symbole du mérite reconnu.

Il y a, cependant, quelques monuments qui sortent de l'ordinaire. J'en citerai deux, que j'ai connus à l'occasion de mes longues pérégrinations à travers notre beau Limousin.

1 – le monument d'une petite commune du sud-est corrézien. C'est un ancien et beau calvaire qui en tient lieu. Par mesure d'économie ou par conviction ? Je ne sais, peut-être bien les deux. Ce calvaire est constitué d'un énorme et superbe socle en granit surmonté d'une croix en fer forgé, le tout d'une grande dimension. Sur la face avant, tournée vers l'église, est fixée une plaque en céramique blanche portant les noms d'une vingtaine de victimes. En haut et dans le coin gauche de cette plaque, en diagonale, un seul mot : Dieu. En haut et dans le coin droit, faisant pendant, un autre mot : Patrie. Sous les colonnes de noms cette inscription ; « Reconnaissance éternelle ».

2 – le monument d'une commune du sud de la Creuse, aux limites de la Corrèze. Il est constitué d'une stèle ordinaire, comme il en existe beaucoup. Sur le devant, un écolier, gibecière au dos, pointe l'index vers la plaque où inscrits les noms des victimes. Sous cette plaque, gravée dans le granit, cette inscription en lettres rouges ; « Que maudite soit la guerre ».

Je pense que ces deux monuments traduisent assez bien les sentiments qui animaient chacune des deux parties qui s'opposaient à Lagraulière.

Stigmatiser la guerre elle-même, mais aussi les auteurs et les profiteurs de guerre, telle était la volonté de la majorité des Anciens Combattants de notre commune, de la Municipalité et, je pense, de la population, si l'on se réfère aux élections successives qui maintinrent en place la même équipe.

Il fallait, bien sûr, honorer nos morts, perpétuer leur mémoire, mais il fallait aussi affirmer bien haut la volonté populaire, que soit à jamais bannie la guerre, source de souffrance, de misère et de mort. Pour eux, les morts étaient avant tout des victimes de la guerre, de la folie des hommes. Ils avaient beaucoup souffert, ils avaient combattu avec courage et ils étaient morts de même.

Pour les autres, les morts de guerre étaient des héros, tombés pour la patrie, glorieusement. Il fallait exalter leur bravoure, magnifier leur sacrifice suprême, sublimer leur patriotisme indomptable. Les placer sous a protection divine étaient pour eux, au moins secrètement, souhaité.

Chacun des deux camps s'en tenait à ses positions. Dans la passion, quelques paroles malheureuses ou excessives furent prononcées par certains, que les autres s'empressèrent de dénoncer à la Préfecture, aggravant ainsi les antagonismes et les rendant irréductibles.

La guerre du Rif, où furent appelés deux ou trois graulérois relança la polémique.

Pendant ce temps, les Anciens Combattants de France, dont Clémenceau disait « Ils ont des droits sur nous » obtenaient la reconnaissance de ces droits : pensions, retraites, emplois réservés, etc... Les victimes civiles, elles aussi, arrachaient des compensations.

Le temps passait et le monument ne se réalisait pas. Le blocage semblait définitif.

Fin 1930, un nouveau prêtre fut nommé dans la paroisse. Tout de suite, il laissa apparaître son hostilité envers la municipalité en s'appuyant sur la minorité d'opposition du Conseil, mais aussi sur l'opposition extérieure qu'il galvanisa. Ce fut d'abord l'affaire du presbytère dont je vous ai narré les péripéties et qui prit mauvaise tournure. Concernant l'affaire du Monument aux Morts, il ne tarda pas à prendre parti, en offrant l'hospitalité de l'église aux adversaires de la municipalité pour l'apposition d'une plaque commémorative. Cette plaque allait désormais tenir lieu de Monument et permettre d'organiser chaque année une cérémonie religieuse à l'occasion du 11 novembre.

Du coup, la querelle s'atténua, en apparence du moins, mais pas pour longtemps. En effet, chacun des deux camps allait s'investir dans l'affaire de la Croix, dont nous avons narré les grandes lignes.

Cependant, des événements autrement importants se déroulaient dans le monde. En Europe, à nos portes, dès 1922, Mussolini avait instauré le fascisme en Italie. En 1933, Hitler accède au pouvoir en Allemagne et met en place le nazisme. En 1937-38, en Espagne, avec l'aide de l'aviation allemande, Franco installe le franquisme, frère puiné du fascisme et du nazisme. Nous sommes bien entourés.

En France, des mouvements animés par le même esprit totalitaire et belliqueux voient le jour : Croix de Feu – Camelots du Roy – Ligues fascistes diverses, etc... Un coup de force est même tenté en février 1934. Les forces populaires répliquent et mettent en échec ces mouvements factieux. Solidaire, le Conseil Municipal de Lagraulière vote une motion réclamant la dissolution de ces organisations fascistes.

Le Front Populaire se forme, se développe et se renforce. Les élections de 1936 le portent au pouvoir. A Lagraulière, dès 1935, l'opposition avait été éliminée du Conseil. Elle payait ainsi ses positions négatives dans les « affaires » évoquées.

Mais, sur le plan international, les événements se succédaient rapidement et devenaient inquiétants. Les allemands, après avoir réarmé la Ruhr, annexent l'Autriche (Anschluss), interviennent en Espagne. L'Italie se lance dans la conquête de l'Ethiopie.

Mais c'est l'affaire des Sudètes, territoire tchèque revendiqué par Hitler, qui va provoquer la tension la plus grave. On est au bord de la guerre.

Pour tenter de régler ce problème, une rencontre a lieu à Munich. D'un côté, il y a l'Allemagne et l'Italie, de l'autre l'Angleterre et la France. Cette conférence débouche sur ce qu'on a appelé « Les Accords de Munich » de 1938 qui font droit aux exigences allemandes. C'est une véritable capitulation devant Hitler. Ni les Tchèques, ni les Russes, pourtant aussi concernés que quiconque, n'ont été conviés à cette rencontre. Cela n'empêche pas Daladier, à son retour de Munich, de crier victoire et de proclamer qu'il rapporte la Paix pour de longues années dans sa serviette. Hélas ! Un an plus tard, les Russes, qui ont acquis la conviction que l'Occident veut canaliser vers l'Est les appétits et l'agressivité d'Hitler, signent avec celui-ci un pacte de non-agression. En France, on crie à la trahison.

L'Allemagne envahit la Pologne, sous le prétexte de reconquérir Dantzig qui leur a été enlevé après la guerre de 1914-1918. La seconde guerre mondiale est commencée. Les capitulations successives devant les agressions nazies, depuis l'avènement d'Hitler, nous ont conduits à la guerre. Les efforts des pacifistes et de la S.D.N. ont échoué par la faute de politiciens aveugles.

Les députés communistes sont arrêtés et déportés en Algérie. Les municipalités communistes sont suspendues. « Mauvais français », voilà l'accusation. Cela n'empêche pas les plus jeunes d'entre eux de rejoindre leur unité de combat.

C'est la guerre donc, la « drôle de guerre » d'abord, durant laquelle on se permet d'être offensif, non pas à nos frontières, mais loin de nos bases. En Norvège, nous débarquons à Narvik et « nous coupons la Route du Fer » Nous projetons d'envoyer nos troupes en Finlande pour chasser les russes, etc...

Nos gouvernants font preuve de beaucoup d'assurance. La ligne Maginot n'est-elle pas un rempart imprenable ? On ne le saura jamais puisque les allemands, le 10 mai 1940, déclenchent la « guerre-éclair » en contournant la ligne Maginot par la Belgique. Et ce fut, très vite, la débâcle de nos armées, l'exode massif des populations, la fuite précipitée du Gouvernement à Bordeaux. Puis ce fut Pétain, nanti des pleins pouvoirs par l'Assemblée, la capitulation, l'occupation.

Entre temps, le général de Gaulle, qui avait gagné Londres, y lança son appel du 18 juin, appel à la résistance qui fut, dans le moment, peu entendu des français mais qui devait porter ses fruits par la suite.

Pétain abolit la République et fonde l'Etat Français, dont le siège est à Vichy, en zone non occupée. Pour appuyer son action, il crée la Légion des Combattants. Il faut dire que, vainqueur historique de Verdun, en 1916, Pétain bénéficie d'un grand prestige auprès des anciens poilus en général, beaucoup moins cependant auprès de ceux organisés au sein de l'A.R.A.C.

Pour les gens un peu avisés, sa nomination au poste d'ambassadeur de France, auprès de Franco, en 1939, l'avait bien situé quant à ses affinités politiques. On pressentait que la République n'était pas son régime de prédilection. Avec l'Etat Français, on s'aperçut, bien vite, que c'en était fini de la laïcité de l'Etat, des lois sociales et de la démocratie. La création de la Milice et autres groupes de répression allait le démontrer.

En novembre 1942, les allemands étendent leur occupation à l'ensemble du territoire français.

Mais, en 1941, Hitler avait lancé ses divisions blindées sur l'Union Soviétique. Tiens ! le pacte de non-agression n'avait-il été qu'un leurre ? Toujours est-il qu'à l'instar des accords de Munich, il fut traité en chiffon de papier. Seuls, Daladier et Chamberlain avaient été dupes.

Bientôt, l'Europe entière fut embrasée. La bataille d'Angleterre, aérienne, se prolongeait. L'Union Soviétique, après avoir plié, résistait âprement et bloquait les allemands devant Moscou, Leningrad et Stalingrad.

Les Balkans furent envahis et le conflit ne tarda pas à sauter la Méditerranée pour se développer dans les déserts de Lybie et de Tunisie, où d'âpres batailles allaient se dérouler.

2 – Collaboration et Résistance

Pendant ce temps, Pétain, Laval et quelques autres dirigeaient la collaboration avec Hitler. Philippe Henriot se faisait le chantre de la Révolution Nationale mise en chantier par le pouvoir. « Travail, Famille, Patrie » était la nouvelle tribogie mise en place. On y ajouta bientôt « Retour à la Terre ». Pétain parcourait le pays pour répandre la bonne parole et semer le bon grain. Il était venu à Tulle en juillet 1942 et s'était fait acclamer par une foule nombreuse avec l'aide, il faut bien le dire, des autorités locales et de l'Eglise qui avait retrouvé sa place, aux côtés du pouvoir.

Les divers « pardon », les déclarations de « repentance » qui se multiplient aujourd'hui, 50 ans après, concernant certaines attitudes de 1940 à 1944, me paraissent relever d'un opportunisme aussi puéril qu'hypocrite. On évoque même le massacre de la Saint-Barthélemy qui remonte à plus de quatre siècles. Ne vient-il pas d'être reconnu par le Saint-Père comme un crime ! L'Histoire, elle, l'a reconnu comme tel depuis bien longtemps ; son appellation même en témoigne.

Je clos cette nouvelle digression qui m'emmènerait loin et je reviens à Lagraulière, sous l'occupation, de 1940 à 1944.

Dès le début de 1943, des jeunes rejoignent les maquis qui se sont constitués un peu partout. Il est bon de savoir que pas un seul graulériois n'a répondu à la convocation du Service du Travail Obligatoire (S.T.O.). D'abord simples « réfractaires » qui se cachent, ils rejoignent peu à peu les groupes constitués. Dans la Forêt de Blanchefort, deux camps se sont organisés : un camp de l'Armée Secrète (A.S.) et un camp des Francs-Tireurs et Partisans (F.T.P.). Dès 1940, ceux des Anciens Combattants qu'on avait connus anti-guerre, antimilitaristes, pacifistes forcenés, ceux-là même qu'on qualifiait de « mauvais français », ceux qui, paraît-il, avaient empêché la construction du Monument aux Morts, tous en bloc, se rangèrent du côté de la Résistance, contre Vichy, contre la Collaboration.

Les jeunes qui arrivaient des villes pour gagner les « Maquis » étaient aiguillés chez Pommier à Espieussas, chez Peuch à Fougéanet, chez Fleygnac à Joujou et quelques autres encore. Là, on les dirigeait où il fallait. Les maisons de ces « mauvais français » étaient des plaques tournantes où on trouvait la nourriture, le renseignement, l'hébergement temporaire parfois.

Quant aux autres, les bien-pensants, les « bons français », ils se laissèrent abuser, ils acceptèrent la défaite, ils acceptèrent Pétain et la collaboration, Pétain et l'Etat Français ? On retrouva les plus connus d'entre eux à la Délégation Spéciale, on les retrouva à la Légion. Certains se firent les propagandistes de la Révolution Nationale, qui fut même prêchée en chaire.

Pire, un petit noyau d'ultras, qui avaient naguère flirté avec les Croix de Feu, fêtèrent l'avènement de l'Etat Français en brûlant la Marianne subtilisée dans les greniers de la Mairie où elle avait été reléguée.

A ce moment de mon récit, je tiens à préciser qu'il n'y a en moi aucune haine. J'ai vécu cette période terrible de la défaite, de l'occupation, de la Résistance. Pour moi, le fait d'avoir été pétainiste ou légionnaire, d'avoir soutenu la Révolution Nationale, ne constitue pas, en soi, un crime. Ce fut simplement une erreur, due à un manque de clairvoyance politique. Très nombreux, d'ailleurs, à mesure que le temps passait, sont ceux qui se sont ressaisis, jetant aux orties le drapeau de la Légion ou les portraits du Maréchal.

Au début, au moment de la débâcle, ils avaient pu croire que la solution Pétain était la solution du moindre mal, le moyen de « sauver les meubles », comme on dit. Mais les yeux de beaucoup s'étaient bien vite ouverts. Ceux qui ont persisté dans l'erreur jusqu'au bout, malgré l'aggravation de la politique de collaboration, de répression, de déportation, ceux-là sont

blâmables. Par contre, coupables sont ceux qui ont pris une part active dans cette politique, ceux qui ont pratiqué la délation, ceux qui, miliciens, policiers, se sont rendus complices des arrestations, des tortures, des déportations de résistants ou de juifs.

Combien de corréziens ont été déportés ? Combien ne sont pas revenus des Camps de la Mort ? Combien de corréziens, de résistants sont tombés sur notre sol, sous les coups de la Milice, de la Police ou de la Gestapo qui agissait très souvent sur délation ? Les stèles qui commémorent leurs sacrifices jalonnent les routes corréziennes. Il y en a tant !

La Résistance se développe donc surtout à partir du printemps 1943. Les actions s'intensifient, se multiplient : sabotages divers – coups de main – embuscades, etc... Il n'est pas possible, ici, d'entrer dans le détail. Je recommande à ceux qui le désirent en savoir davantage la lecture de « Maquis de Corrèze » dans lequel un grand nombre de résistants, petits ou grands, racontent les faits et actions de résistance en Corrèze.

Lors du débarquement allié, le 6 juin 1944, à l'appel de Londres, les Forces Françaises de l'Intérieur redoublent d'efforts et harcèlent les troupes allemandes qui, dans toute la France, tentent de rallier la Normandie. De l'aveu même des plus hautes autorités militaires alliées, la Résistance a largement contribué au succès au débarquement, à la victoire finale. N'oublions pas, aussi, que la Résistance a libéré, par elle-même, une grande partie du territoire. Notre Limousin a été libéré par les « Combattants de l'Ombre ». Mais surtout, les F.F.I. (Forces Françaises de l'Intérieur) et les F.F.L. (Forces Françaises Libres) ont permis à la France de réintégrer sa place au sein de la coalition alliée, victorieuse de la barbarie nazie, place que la politique de collaboration de Pétain et de Laval lui avait fait perdre. La Résistance a contribué largement à sauver l'honneur de la France.

Lagraulière a participé à ces combats. Plusieurs des nôtres ont laissé leur vie sur le sol corrézien. Deux sont morts en combattant pour la libération de Paris. Ce sont Jean-Pierre Martinie et René Bossoutrot, mon camarade à l'Ecole Primaire Supérieure d'Uzerche. Un autre, Louis Brudieux, est mort carbonisé dans le train qui transportait le 126^{ème} R.I., reconstitué par les Résistants de la région, vers le front, en Alsace et en Lorraine.

Une grande partie de la France s'est libérée par ses propres moyens, ai-je déjà dit. Dès le mois d'août 1944, après la reddition des garnisons de Brive et de Tulle, l'administration vichyssoise doit céder la place à une administration issue de la Résistance. Il n'y a aucune illégalité en cela.

A Lagraulière, les derniers mois de l'occupation ont été marqués par des événements graves. C'est d'abord, en août 1943, le camp A.S. de la Forêt de Blanchefort qui est investi par les forces allemandes et ses membres présents faits prisonniers. Le groupe F.T.P., lui, n'a eu d'autres recours que de fuir précipitamment. Par la suite, beaucoup de ses membres seront tués ou déportés, notamment ceux qui s'étaient réfugiés au camp de la Servantie à Saint-Salvador. Un certain Muller, que j'ai connu de près, par ailleurs, a séjourné quelques jours à Lagraulière cherchant, disait-il, à intégrer la résistance en vue d'organiser des parachutages d'armes. A-t-il obtenu des renseignements ? C'est vraisemblable. Muller était un alsacien, devenu volontairement auxiliaire de la Gestapo. Je l'ai bien connu à Brive en juillet et août 1944. C'était un nazi convaincu. Ce n'était pas un « malgré nous », non !

Ce fut ensuite, début septembre, l'exécution d'un habitant du bourg. Une autre exécution interviendra le 7 juin 1944. Concernant ces deux faits, particulièrement graves, je me garderai bien d'épiloguer, n'ayant pas les éléments pour le faire.

Autre événement marquant de cette période : l'arrestation et la déportation de Marcel Gorse, mon camarade d'école à Uzerche et, de surcroît, mon cousin. Heureusement, il reviendra des Camps de la Mort. Il y eu aussi deux ou trois descentes allemandes dans le bourg qui provoquèrent une certaine panique.

Enfin, le 9 juin 1944, le jour des pendaisons de Tulle, un groupe de maquisards dresse une embuscade sur la R.N. 120, au lieu-dit « Puy la Croisille ». Deux allemands sont tués. Survient alors un détachement de la division Das Reich qui, en représailles, fusille quatre personnes qui vauquaient tranquillement à leurs occupations. Ainsi, après Tulle où ils avaient pendu 99 personnes et plusieurs centaines d'autres, et avant Oradour où ils commirent les atrocités que l'on sait, le temps de cette division d'élite fut bien employé.

La France est donc libérée, mais la guerre continue. La pieuvre nazie a étendu ses tentacules monstrueux sur une grande partie de l'Europe et en Afrique. Elle est obligée de lâcher prise sur tous les fronts et de se replier. Sous les coups de boutoir des armées alliées, harcelé par les résistants de tous les pays conquis, le monstre est bientôt acculé dans son antre, en Allemagne. La prise de Berlin lui porte le coup fatal. Quant à Hitler, il s'est suicidé. La guerre est terminée en Europe, mais le conflit se poursuit en Extrême-Orient. L'utilisation de deux bombes atomiques contraint le Japon à une capitulation précipitée.

Ainsi s'achève la seconde guerre mondiale. Il reste à dénombrer les victimes, militaires et civiles, sans oublier celles des Camps de Déportation. Il reste à faire le compte des destructions, des ruines.

Plus que jamais, il convient que soit banni le recours à la guerre. C'est la tâche que s'assigne le Mouvement de la Paix qui vient de se constituer. C'est aussi la tâche de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) qui succède à la S.D.N.

Aujourd'hui, en 1998, on peut dire que l'O.N.U. a su éviter les conflits majeurs, a écarté les nouvelles guerres mondiales. Quant aux conflits mineurs, aux « petites guerre », c'est une autre histoire.

3 – L'après-guerre - Le Monument aux Morts

Epilogue d'une longue histoire

Nous reprenons notre récit au moment où la Résistance vient de libérer notre région, en août 1944. A Lagraulière, un Comité de Libération est constitué. Il comprend entre autres une dizaine des conseillers élus en 1935 et suspendus en 1939. L'ancien maire, G. Brousse, est élu président de ce comité qui se substitue à la délégation spéciale mise en place par Vichy.

En 1945, en attendant le retour des prisonniers, des élections confirment les membres du Comité dans leur fonction de conseillers municipaux provisoires.

En 1947, nouvelles élections pour un Conseil municipal définitif. La liste de G. Brousse, malgré la présence d'une liste d'opposition entièrement renouvelée, l'emporte largement et cela en dépit des séquelles laissées par les affaires du presbytère, de la Croix, par l'emprise pétainiste sur la commune durant quatre ans et surtout par les graves événements qui ont précédé la Libération dont nous avons fait état. La question du Monument fut éludée par les uns et par les autres, soucieux de ne pas rallumer les vieilles querelles. En 1941, d'ailleurs, la délégation spéciale elle-même, saisie par le Président de la Légion, avait sagement estimé que le moment n'était pas opportun pour résoudre ce problème. De 1947 à 1953, on adopte une attitude semblable, sans pour autant renoncer définitivement à la réalisation de ce monument.

En 1953, nouvelles élections : G. Brousse et sa liste sont réélus sans concurrents. Mais le maire est déjà gravement atteint par la maladie. Il disparaît en décembre de la même année 1953. Sa première élection remontait à 1908, il était devenu maire en 1919. Il n'avait connu aucun échec électoral.

A partir de ce moment, mon récit va devenir plus personnel. Ce n'est plus un témoin de seconde main qui va parler, mais un témoin direct, un acteur de la vie locale, dans laquelle je suis entré de plain-pied, dès mon arrivée à Lagraulière, en septembre 1953.

J'ai en, dès le début, avec G. Brousse, des rapports d'amitié qui, s'ils n'ont duré que quelques mois, ont été pour moi très instructifs, concernant la première moitié de ce siècle à Lagraulière. Il m'a beaucoup appris sur cette période.

La succession de G. Brousse est donc ouverte. Avec mon ami et homonyme André Chauffour, je suis le principal artisan de l'accession de Pierre Bossoutrot au poste de maire, à la surprise générale.

C'est dire que, dès le début, j'occupe auprès de lui une position privilégiée. Je suis son ami, son confident, son consultant au besoin.

Aide-secrétaire de mairie depuis 1955, je deviens titulaire du poste en 1957.

La question du Monument aux Morts, longtemps étudiée, va se poser à nouveau. Dès son arrivée à la Mairie, P. Bossoutrot est bien décidé à réaliser, enfin, ce monument. D'autant plus qu'une bonne douzaine de morts de la guerre 1939-1945 et de la Résistance, sont venus s'ajouter à la longue liste des morts de la guerre 1914-1918. Tous seront honorés par le même monument. P. Bossoutrot prend donc contact avec les Anciens Combattants des deux obédiences et aussi avec les anciens conseillers. Il leur propose d'apposer des plaques commémoratives, en haut du perron de la Mairie, de part et d'autre de la porte d'entrée, en évitant les inscriptions qui avaient fait échouer les projets, dans le passé. En outre, les dépenses seront réduites au minimum. Il obtient l'assentiment des uns et des autres. Ils offrent même à organiser une souscription afin de réduire encore les dépenses. Un marbrier est sollicité. D'emblée, il déconseille à Pierre de se limiter à ce mini-projet. Il faut dire que ce marbrier est un ami de Pierre, il est maire et conseiller général dans son canton. Il faut à Lagraulière un vrai Monument aux Morts. C'est l'idée que je soutiens, étant consulté.

Mais, alors que P. Bossoutrot réfléchit encore, qu'il n'a pas encore pris de décision, voulant revoir ses différents interlocuteurs, la situation politique, déjà tendue, prend, avec la guerre d'Algérie, une tournure dramatique. Entre partisans de l'Algérie française et ceux qui prônent l'indépendance, les heurts se multiplient, s'amplifient. Le Mouvement de la Paix développe des actions de plus en plus importantes. Il y avait d'abord eu la guerre d'Indochine mais elle n'avait eu qu'un impact limité sur la population, du fait que seuls les militaires de carrière y étaient envoyés, à l'exclusion des soldats du contingent. Pour l'Algérie, il en fut tout autrement. Le climat d'avant-guerre, le clivage d'antan ressurgirent à Lagraulière. D'un côté les pacifistes qui, non seulement rejetaient la guerre mais proclamaient aussi le droit des peuples à être maîtres de leur destin. De l'autre côté, les nationalistes à fleur de peau, qui estimaient que la France, sans Algérie, et plus largement sans son empire colonial, serait ramenée au rang de puissance de second rang.

Le projet de monument fut donc, une nouvelle fois, ajourné. Une lueur d'espoir réapparut à l'occasion des élections législatives de janvier 1956, suite à une dissolution de l'Assemblée. Mais cet espoir s'avéra bien vite illusoire.

Survinrent alors les graves événements de mai 1958 qui firent craindre le pire. La menace d'un coup d'état de l'O.A.S. décida le pouvoir à faire appel au général de Gaulle. Le retour de celui-ci suscita à la fois inquiétudes chez les uns, espoirs chez les autres. Bien vite, le général comprit que l'indépendance de nos colonies, de l'Algérie notamment, était inéluctable. Malgré les tentatives de l'O.A.S., on s'achemina lentement mais sûrement vers la paix. Elle fut signée à Evian en 1962. L'Algérie accédait à l'indépendance.

Entre temps, P. Bossoutrot et son équipe avaient été réélus, en 1959. Deux candidatures individuelles n'avaient obtenu aucun succès. Dès la signature des accords d'Evian, P. Bossoutrot tenta de relancer le projet de monument, mais il dut se résigner à surseoir encore, à attendre que la sérénité soit revenue dans les esprits. Le problème algérien avait très profondément divisé le pays. Avaient en effet ressurgi les anathèmes contre la guerre, mais aussi contre les fauteurs de guerre et ceux qui en profitaient impunément.

D'autre part, la fin du mandat approchait, ce qui conduisit P. Bossoutrot à remettre à plus tard le projet de monument. En décembre 1964, à trois mois des élections, P. Bossoutrot est victime d'une hémorragie cérébrale. Il est très long à se remettre. En mars 1965, il n'a pas encore pu revenir dans sa mairie. Néanmoins, c'est à l'unanimité que ses amis le maintiennent à la tête de la liste. Par précaution, pour l'aider au maximum, on me demande d'intégrer cette liste, pour occuper, éventuellement, le poste de premier adjoint.

J'accepte cette proposition par amitié et par devoir, mais aussi avec regret, car cela m'obligera à abandonner le poste de secrétaire de mairie. Ce sera pour moi un appoint financier précieux qui disparaîtra, à une époque où mes cinq enfants sont tous pensionnaires dans des établissements scolaires.

La popularité de Pierre est telle, que, malgré son lourd handicap, sa liste est élue sans opposition. Je deviens donc premier adjoint. Plusieurs mois s'écoulent encore avant que P. Bossoutrot recouvre la pleine possession de ses moyens. C'est alors qu'il évoque à nouveau le problème du monument. Il reprend contact avec les Anciens Combattants de 14-18 dont les rangs se sont considérablement éclaircis. Il s'adresse aux plus influents, afin qu'une réconciliation intervienne. Il obtient l'appui de l'Amicale des Anciens Prisonniers de la guerre 39-45 qui se sont dotés d'une structure indépendante pour ne pas avoir à choisir entre les deux associations rivales. Il y a toujours quelques jusqu'au-boutistes, mais la plupart des vétérans sont las de ces affrontements stériles. La flamme est éteinte. D'ailleurs leur nombre s'est tellement amenuisé que les combattants de 1939-45, ainsi que les associations de la Résistance, ont pris le pas sur eux.

Toujours est-il que Pierre me charge de dresser la liste des morts des deux guerres, afin d'être prêts, le moment venu. Je me mets donc au travail, mais ce n'est pas aussi aisé qu'il y paraît. Je consulte évidemment la plaque commémorative de l'église, je compulse les registres de l'état-civil de 1914 à 1918. Je m'aperçois alors qu'il faut aller bien au-delà, car de nombreux décès de disparus ou « des suites de guerre » sont encore inscrits sur les registres avec la mention, en lettres rouges, « Mort pour la France ». J'interroge aussi les familles, car il fut, surtout, que personne ne soit oublié. Il y a des cas litigieux. Faut-il retenir des jeunes ayant quitté la commune, peu avant la guerre, par suite de mariage, par exemple ? Leurs familles sont toujours sur la commune. Et inversement, les jeunes récemment arrivés de l'extérieur, pour les mêmes raisons, mais dont les parents résident dans d'autres communes ? Je choisis de faire un recensement large. Il vaut mieux qu'une victime figure sur deux monuments que sur aucun.

Cet objectif a dû être atteint puisque, depuis l'érection du monument, je n'ai reçu aucune réclamation. Mais j'anticipe, nous n'en sommes pas là !

Fin 1967, Pierre Bossoutrot évoque avec moi le 11 novembre prochain qui sera le cinquantième anniversaire de l'Armistice. Nous échangeons nos idées sur la façon dont nous pouvons célébrer l'évènement.

Mais la vie continue dans le pays. Le mécontentement grandit. Survient, brutalement, mai 1968. Beaucoup se souviennent encore de cette période : à Paris, les étudiants manifestent puis dressent des barricades. Des grèves éclatent et s'étendent à l'ensemble du pays. De grands et fréquents meetings rassemblent en grand nombre étudiants, lycéens et ouvriers en grève. L'agitation s'est emparée de tout le pays, mais c'est à Paris que les événements suscitent le plus d'interrogations et d'inquiétudes. Il y a effervescence jusque dans les plus petites communes.

A Lagraulière, au plus fort de l'orage, brusquement une rumeur se propage, monstrueuse. Le parti communiste aurait décidé la pendaison de 120 personnes, pas moins. Deux immenses affiches l'annoncent. La liste des futures victimes est déposée en mairie, affirme-t-on. Le fait est que je reçois des personnes, le docteur entre autres, venues consulter la liste. Heureusement la chance me sourit. Des témoignages spontanés me permettent de démasquer rapidement les auteurs de cette odieuse provocation, qui se dégonfle avant même d'avoir touché plus du quart de la population. Beaucoup, même, l'ont ignoré totalement, même par la suite ou par ouï dire. Quand P. Bossoutrot eut connaissance de ces faits, il fut atterré et révolté à la fois. La mise en cause de la mairie, surtout, lui était insupportable.

Depuis quelques temps déjà, je le sentais tendu, anxieux. Je savais qu'il avait des soucis de famille. A plusieurs reprises je l'avais supplié de se ménager, de me laisser, par exemple, la charge de certaines de ses attributions mineures. En vain, son dévouement et son sens des responsabilités étaient les plus forts.

Aussi, lorsque deux mois plus tard, je fus informé par téléphone, qu'il venait de faire une seconde hémorragie cérébrale, ne fus-je pas réellement surpris. Cette fois, il n'y eut pas de rémission. Il mourut quelques jours après. Il avait 51 ans. Je fus bouleversé et, je l'avoue, je pleurai.

Chargé d'organiser les obsèques, en présence du Préfet, je dus prononcer l'éloge funèbre, devant la mairie, devant une affluence considérable. J'ai vécu les moments les plus lourds de mon existence, d'autant plus que je traversais moi-même une très mauvaise période, au plan de la condition physique. Je fus long à m'en remettre.

Il était donc dit que P. Bossoutrot ne réaliserait pas le Monument aux Morts que les graulériens attendaient depuis si longtemps. Je me promis de tout faire pour que le vœu de Pierre soit exaucé au plus tôt.

Mais les évènements de mai avaient suscité dans le pays une grande peur. Le pouvoir, un instant débordé et même « vacant » selon certains, s'était ressaisi. Le général de Gaulle, de retour d'Allemagne où il était allé, dit-on, consulter le général Massu, chef des forces d'occupation, procéda à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Les élections qui s'ensuivirent marquèrent un net recul de l'opposition de gauche.

C'est dans cette atmosphère encore tendue qu'eut lieu le scrutin destiné à compléter le conseil municipal. Outre P. Bossoutrot, deux autres membres avaient disparu : Marcel Raffy et Roger Beysserie. Nos adversaires, revigorés par les évènements, au plan national, présentèrent trois candidats « neufs et jeunes » clamèrent-ils. Nous leur opposâmes trois hommes tout aussi neufs mais nettement plus jeunes (30 ans de moyenne d'âge contre 40). Nos adversaires subirent un cuisant échec.

Le 27 octobre 1968, le Conseil Municipal me choisit pour succéder à Pierre Bossoutrot.

Ma préoccupation première fut de préparer la Commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. En l'absence de tout monument, comment faire pour organiser une telle cérémonie ?

Il y avait, en mairie, trônant sur la cheminée, sous le buste de Marianne, deux grands cadres métalliques, sur lesquels figuraient, sur fond de céramique blanche, les portraits et les noms d'une quarantaine de disparus de la guerre 14-18.

J'imagine un scénario : sur le perron de la mairie, de chaque côté de la porte d'entrée, ces deux cadres, posés sur deux chaises feraient face à l'assistance. Des allocutions seraient prononcées par le maire et par un des responsables des Anciens Combattants de la Grande Guerre. L'appel des morts suivrait. Heureusement la liste en était à peu près établie.

Ainsi fut fait. Devant un nombreux public, je prononçai une allocution dans laquelle j'évoquai la guerre, l'armistice tant attendu, mais aussi la Paix. L'appel des morts termina cette cérémonie simple qui s'acheva dans l'émotion et le recueillement.

Oui, cette commémoration avait été réussie. Maire depuis 15 jours seulement, j'éprouvais une certaine fierté de ce succès, fierté teintée d'amertume, cependant, car j'avais constaté l'absence de la plupart de nos opposants. Il est vrai qu'ils avaient, comme chaque année, commémoré l'armistice à l'église. J'avais, pourtant, choisi une heure assez tardive pour qu'ils puissent se joindre à nous, à l'issue de leur cérémonie.

Avant la commémoration, j'avais réuni le Conseil et c'est à l'unanimité qu'avait été prise de construire un Monument aux Morts.

Ce monument serait érigé sur un terrain communal jouxtant l'Hôtel des Postes, en bordure de la place, mais n'empiétant pas sur elle. Ce site qui convenait parfaitement était une partie de ce qui avait été, naguère, le jardin du presbytère. Situé en plein bourg, visible de tous les points de la place, il avait l'avantage de ne gêner ni la circulation, ni le stationnement, ni les commerces. Sans tarder, je prends contact avec le marbrier dont j'ai parlé, afin d'établir le projet. La liste des victimes est définitivement établie, celles de 14-18, mais aussi celles de 39-45 et de la Résistance. Restait à en assurer le financement. Il fut décidé que la commune prendrait totalement en charge la dépense, sans aucun recours à la souscription qui, un moment, avait été envisagée. Quelques problèmes avec l'Administration des bâtiments de France surgirent mais furent vite surmontés. Il ne restait plus qu'à mettre le projet en chantier. La réalisation fut un peu longue du fait, surtout, de l'importance des travaux de gravure. Enfin le monument est édifié, l'inauguration en est fixée.

Sur ma proposition, le Conseil décide que cette inauguration restera une affaire strictement communale, qu'aucune invitation extérieure ne sera lancée, pas plus aux Pouvoirs Publics qu'aux élus, parlementaires ou autres.

Toute la population est conviée à y participer, les Anciens Combattants en premier lieu, évidemment. Ainsi fut fait. L'inauguration eut lieu. Elle fut digne, solennelle, recueillie. L'allocution que je prononçai fut écoutée dans le plus profond silence. J'évoquai l'enfer de la guerre, les souffrances des soldats mais aussi celles des populations, les ruines accumulées. J'évoquai les victimes civiles, les veuves, les orphelins. J'évoquai surtout les morts, ceux de 14-18, ceux de 39-45, ceux de la Résistance, mais aussi ceux d'Indochine, ceux d'Algérie, ceux de toutes les guerres ; je terminai enfin par un vibrant appel à la Paix, cette aspiration suprême des hommes.

L'appel des morts fut fait, ponctué à chaque nom par un « Mort pour la France » prononcé par un groupe d'Anciens Combattants et les enfants des Ecoles.

Durant toute la cérémonie, je pensai à Pierre Bossoutrot.

Comme pour la célébration du Cinquantenaire de l'Armistice, beaucoup de ceux qui réclamaient la construction depuis si longtemps, ne daignèrent pas participer à l'inauguration.

Je m'enquis des raisons de cette absence auprès de l'un d'entre eux qui, lui, était présent. Après P. Bossoutrot avec lequel il avait été très lié, j'avais noué avec lui de très bons rapports. C'était un homme franc, honnête, sans sectarisme. Il me fut répondu que l'inauguration officielle ne comportant pas de service religieux, ils avaient pour la plupart décidé de s'abstenir. Je fus navré de cette réponse. Je lui expliquai alors qu'un maire est tenu de respecter la neutralité religieuse et qu'il ne lui appartient pas d'organiser officiellement une cérémonie de caractère confessionnel. Par contre, cette prérogative peut être exercée, soit par une association, soit même par de simples particuliers.

Cette explication fut transmise à qui de droit. Elle resta sans réponse. Les années suivantes, les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai se déroulèrent hors la présence des mêmes irréductibles.

Je ne voudrais pas être méchant, mais j'ai tendance à croire ceux qui prétendent que la question du Monument était devenue, avec le temps, un argument électoral précieux. Ils avaient perdu cet argument. Il faut croire que les électeurs n'ont pas été dupes, cinquante ans durant, puisqu'ils ont, sans arrêt, accordé leur confiance aux sortants, même lorsque les circonstances, comme en 1968, n'étaient pas favorables.

Toujours est-il, et c'est l'essentiel, qu'après plus d'un demi-siècle d'attente et de péripéties diverses, le Monument aux Morts de Lagraulière avait cessé d'être un mythe, un sujet de discorde permanent.

Je suis fier d'avoir été un des artisans majeurs de cette réalisation.

Parlons-en, d'ailleurs, de ce monument, si différent des autres. « C'est un monument funéraire », ai-je entendu dire. Eh bien oui ! Il évoque la Mort par définition. Je l'ai voulu ainsi afin qu'on n'oublie pas que la guerre est d'abord et avant tout une pourvoyeuse de cimetières et que, par conséquent, il est toujours dangereux de jouer avec le sentiment national, de l'exacerber.

J'ai voulu ensuite que ce Monument ressemblât à un livre grand ouvert, sur les pages duquel s'étaient quatre longues colonnes de nom afin de frapper d'emblée l'esprit des générations successives et de leur insuffler la haine de la guerre. Une stèle avec les noms inscrits sur les quatre faces n'aurait pas le même impact.

Quant aux inscriptions qui figurent sur le monument, j'ai veillé à ce qu'aucun des deux camps ne puisse se sentir désavoué car, ni les uns, ni les autres n'avaient tort. Oui, nos morts étaient bien les victimes des guerres, de ceux qui les avaient fomentées mais, en dépit de tout, ils étaient bien morts pour la France, pour la Patrie.

Cette inscription : « Lagraulière à ses morts » se veut globale et rétroactive dans l'hommage rendu. Il ne s'agit pas seulement de vénérer les morts après la victoire, mais aussi ceux des guerres perdues, comme celle de 1870-1871 dont j'ai connu, dans ma prime jeunesse, des participants. Cela ne remonte pas au déluge.

J'ai ajouté, sur ce monument, une palme et non une Croix de Guerre. La palme est une distinction honorifique. Comme la Croix de Guerre, elle consacre le mérite militaire mais aussi le mérite civil. En plus, elle évoque le rameau d'olivier, symbole de concorde et de paix ; Ce mot Paix, trop absent, à mon gré, de nos monuments.

Telle est la symbolique que j'ai voulu donner à cet édifice. J'ai conscience d'avoir satisfait les uns et les autres des protagonistes de cette « affaire », si affaire il y a. Je n'ai reçu aucun reproche ni des uns, ni des autres.

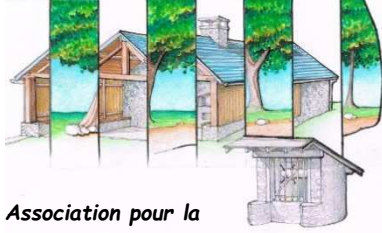
Non, les bons n'étaient pas tous d'un côté et les mauvais de l'autre. D'ailleurs, y a-t-il lieu de faire un tel classement ? Chacun en conscience a défendu, souvent avec passion, ses idées. Que des erreurs, voire des fautes, aient été commises de part et d'autre, c'est certain mai « errare humanum est ».

En terminant ce que j'appelle « ma contribution à la connaissance et à la compréhension de l'histoire locale de 1870 à 1990 », je souhaite avant tout que ne se réveillent pas les antagonismes d'antan, en grande partie oubliés aujourd'hui.

J'ose croire que c'est aussi le souhait de l'auteur de la monographie de Lagraulière, sans lequel je n'aurais pas produit ce témoignage, à la demande expresse de nombreux amis qui, je l'espère, seront satisfaits.

Lagraulière, le 20 janvier 1998

René Chauffour
Maire de Lagraulière (1968-1989)
Conseiller Général de Seilhac (1970-1988)



**Association pour la
Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois**

Comme il nous le dit en préambule, René Chauffour a écrit ce témoignage après la parution en 1997 d'une monographie de Lagraulière « *à la demande de nombreux amis, choqués de ce qu'ils venaient de lire* ».

Nous remarquons que jamais il ne cite le nom de l'auteur ou le titre de la monographie. Nous respectons cette position mais ces ouvrages n'étant pas si nombreux, il sera aisé, pour celui qui veut s'en donner la peine, de savoir de qui et de quoi il s'agit.

René Chauffour s'est efforcé de relater les motivations de chacun, d'expliquer la situation sociologique et humaine de l'époque afin de comprendre et de justifier les faits qui se sont déroulés, souhaitant avant tout « *que ne se réveillent pas les antagonismes d'antan, en grande partie oubliés aujourd'hui* ».

Nous laisserons chacun en juger, notre rôle n'étant pas de prendre parti mais de transmettre ce témoignage important pour l'histoire de la commune et intéressant pour cette partie du siècle en milieu rural.

Ces écrits ont été remis à l'association par Mélanie, sa petite-fille, qui en a autorisé la mise en ligne.
